

# Magnanville : « Ce bonheur familial massacré au nom du prophète »

Après quinze jours de débats devant la cour d'assises spéciale, le procès de l'attentat contre le couple de policiers touche à sa fin.

JEAN CHICHIZOLA

**JUSTICE** « Pour certains, la partie civile n'aurait le droit que d'exprimer sa douleur et de demander réparation. Elle serait tout juste "tolérée". Mais, sans victime, il n'y a pas de procès ! Une victime, c'est quelqu'un qui a tout perdu et elle n'aurait pas le droit de dire ce qu'elle pense des débats, de la culpabilité de l'accusé ? » M<sup>e</sup> Thibault de Montbrial est l'avocat de la mère et de la sœur de Jessica Schneider, égoragée dans sa maison de Magnanville (Yvelines) par un terroriste islamiste le 13 juin 2016. Lundi, il était le dernier avocat des parties civiles à prendre la parole devant la cour d'assises spéciale qui juge Mohamed Lamine Aberouz, accusé d'association de malfaiteurs terroriste mais surtout d'avoir été le complice de son ami décédé, Larossi Abbada, dans l'assassinat du couple de policiers Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing ainsi que la séquestration de leur fils.

Lundi, Thibault de Montbrial a donc exprimé la conviction de ses clientes de la culpabilité de Mohamed Lamine Aberouz. Il a, pour ce faire, repris les éléments à charge : profil djihadiste de l'accusé, rôle de

mentor de son ami Abbada, présence de son ADN sur les lieux, stratégie de dissimulation après le crime, alibi non confirmé et déclarations à géométrie variable. Enfin, l'avocat s'attarde sur la parole « objective », c'est-à-dire spontanée, recueillie notamment par sa tante, de l'enfant, seul témoin des faits. Il invite la cour à ne pas la négliger, d'autant qu'elle décrit la présence de deux hommes ce soir-là, à Magnanville.

## Traumatisme dévastateur

Au-delà du sort de l'accusé, que la cour tranchera après le réquisitoire et les plaidoiries mardi, des interventions des huit avocats de la partie civile, complémentaires dans leurs prises de parole, ont souligné l'ampleur du traumatisme déclenché par l'attentat du 13 juin 2016. Un traumatisme dévastant bien sûr les proches, mais aussi les policiers dans leur ensemble et, au-delà, une société française déjà frappée par le terrorisme islamiste.

Les familles tout d'abord. Au premier chef, les deux enfants de Jean-Baptiste Salvaing : Mathieu, né de son union avec Jessica, présent à Magnanville, et son demi-frère, Hugo. Par petites touches, avec délicatesse, M<sup>e</sup> Pauline Du-

four, avocate de la famille Salvaing, évoque Mathieu, bientôt 11 ans, qui se reconstruit, protégé par l'amour des siens. Mais aussi un enfant qui demandera à jamais : « Pourquoi papa et maman ont-ils été tués ? » M<sup>es</sup> Gaëlle Dumont et Marc François parlent quant à eux d'Hugo, 18 ans. La première est l'avocate de sa maman, fonctionnaire de police qui doit annoncer à son fils que son père était mort dans un attentat atroce. Le second représente l'enfant. Hugo lui a confié : « Je ne viendrai pas (au procès) car je n'ai pas envie d'être dans le mal. » On tente d'imaginer, en vain, ce que dissimulent ces quelques mots. M<sup>e</sup> François parle aussi d'un jeune homme qui rêvait d'intégrer la police et le Raid. Le traumatisme de Magnanville est d'ailleurs aussi celui des forces de l'ordre. « Ils ont compris qu'ils n'étaient en sécurité nulle part », souligne l'avocate du syndicat SGP-Police FO. L'attentat, note M<sup>e</sup> de Montbrial, a ouvert « un nouveau front dans l'esprit (des forces de l'ordre) de France et d'Europe », un second front voulu par les terroristes pour les affaiblir et « affaiblir le corps social ».

Ce corps social, il est aussi formé des autres victimes d'attentats



représentés ici par la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac) et l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT). Conseil de l'AFVT, M<sup>e</sup> Antoine Casubolo-Ferro évoque d'abord brièvement mais sans langue de bois un épisode de ce procès : « La peur manifeste (de certains témoins) », une peur, note-t-il, « imposée depuis la salle et au premier rang du public par le frère aîné de l'accusé ». L'avocat exprime également que, avant de prendre la parole, il a échangé avec des victimes d'autres attentats, membres de l'AFVT : « Elles ont été particulièrement choquées, affligées par ce bonheur familial massacré au nom du prophète. » Et on songeait que l'affliction de ces victimes meurtries elles aussi par « les hydres du terrorisme » était l'ultime preuve de l'ampleur du cauchemar né le 13 juin 2016. ■

**Croquis d'audience de Mohamed Lamine Aberouz, réalisé le 25 septembre, au Palais de justice de Paris. B. PEYRUQO/AFP**